



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 avril 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Mars 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 9 avril 2002

**attribution d'un logement pour utilité de service à l'attaché
responsable de la direction police municipale**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard
JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY,
Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2002

DELIBERATION D20020109

Direction Ressources Humaines

**attribution d'un logement pour utilité de service à l'attaché
responsable de la direction police municipale**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La réorganisation des missions de la police municipale, la mise en place de l'Agence Municipale de la Tranquillité Publique Urbaine et la création d'une équipe d'intervention de nuit ont conduit au recrutement d'un attaché responsable de la direction police municipale.

Les importantes contraintes horaires imposées au titulaire du poste (astreinte, travail de nuit régulier, nécessité de pouvoir intervenir à tout moment pour mettre fin aux nuisances que peuvent subir les Niortais) justifient l'attribution d'un logement pour utilité de service (article R 94 du Code du Domaine de l'Etat).

La concession de logement pour utilité de service comporte le versement d'une redevance, ne comporte pas la prise en charge par la Ville de Niort de l'eau, du chauffage, de l'électricité, du gaz qui demeurent à la charge du responsable de la direction police municipale. L'abonnement téléphonique est pris en charge par la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer un logement à l'attaché responsable de la direction police municipale pour utilité de service.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)